



Réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques (MCS)

Participation du Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue

5 février 2020

Table des matières

Qui sommes-nous	3
Contexte minier québécois dans le cadre de la Réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques.....	4
A) Les retombées économiques.....	4
B) Les mesures fiscales et l'aide aux entreprises	4
C) Le régime minier, claims et protection du territoire à l'activité minière	5
D) La règlementation environnementale dans le dossier minier.....	6
E) Les conflits entre une minière et des citoyen-ne-s.....	6
Consultation sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS).....	7
Réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques	9
Questions	10
1. Est-ce que le Québec et les entreprises québécoises devraient chercher à diminuer leur dépendance et s'approvisionner au Québec?	10
2. Le Québec devrait-il agir afin de devenir un joueur d'importance dans l'approvisionnement des MCS auprès d'autres pays et entreprises étrangères?	12
3. Le gouvernement doit-il soutenir le développement de filières de MCS?	13
4. Est-il souhaitable que le gouvernement et ses sociétés d'État soutiennent l'attraction d'investissements dans les filières de MCS québécoises?	15
5. Selon vous, quels sont les principaux enjeux liés à la connaissance et à l'expertise propres aux MCS (de l'acquisition de connaissances géoscientifiques, à l'exploration, au traitement, à la transformation, au recyclage)?	16
6. Dans un contexte de valorisation des MCS, doit-on préserver la disponibilité de territoires?	17
Conclusion.....	18

Qui sommes-nous

Le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT) a vu le jour à l'automne 2015. Il était constitué par quatre groupes de citoyennes et citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces groupes étaient : le Comité de vigilance de Malartic, le Comité de vigilance de Granada, la Coalition des citoyens Projet Wasamac Évain et la Confédération des Syndicats régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec (CSN). Depuis se sont ajoutés des collaborations avec Le Comité citoyen de protection de l'esker (CCPE); le Comité Nouvelle Vision (NoVI); le Comité de Réflexion, Appropriation, Information, Esker Saint-Mathieu (RAVIE-SM) et le Comité Arrêt des Rejets et Émissions Toxiques de Rouyn-Noranda (ARET). Plusieurs organisations syndicales et citoyennes appuient notre travail: le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Nord-Ouest de l'Abitibi-Témiscamingue, l'Alliance des Intervenantes en milieu familial de l'Abitibi-Témiscamingue, le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue, la Coalition pour que le Québec ait Meilleure Mine et Eau Secours ! Outre ces groupes, une section citoyenne permet l'adhésion et le soutien de personnes de la communauté partageant les fins du Regroupement. De plus, nous avons un rayonnement de sympathisantes et sympathisants de 8000 personnes en région.

Notre mission

Notre mission est de venir en aide à la population qui subit des inconvénients causés par l'exploitation minière. Nous cherchons à faire implanter des mécanismes qui viendront aider les citoyen-ne-s à défendre et à faire respecter leurs droits. Nous militons aussi pour améliorer la loi sur la protection de l'environnement.

Contexte minier québécois dans le cadre de la Réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques.

Au Québec la loi des mines, est encore celle importée directement du Far West américain au XIXe siècle. Elle avantage le régime minier et donne préséance sur d'autres formes d'utilisation du territoire.

Nos élus se comportent en gestionnaire de services à l'entreprise plutôt qu'en gouvernement. Ils sont au service du privé et offre nos ressources non-renouvelables sur le marché mondial. Les entreprises minières mettent de leur côté de la pression sur les gouvernements grâce un lobby puissant. Leur poids économique et leur réseau d'affiliation influencent fortement le gouvernement.

A) Les retombées économiques

Le régime économique et les politiques d'attraction du gouvernement québécois dans le domaine minier sont classés au 4e rang mondial au palmarès de l'institut Fraser. Ce classement en dit long sur les avantages qu'offre le Québec aux entreprises et le prix économique et environnemental que nous payons.

L'Association minière du Québec affiche annuellement les retombées économiques directes et indirectes de l'industrie. Si l'on fait abstraction des impôts payés par les travailleuses et travailleurs, qu'est-ce que l'industrie retourne à l'État? Bien malin celui qui pourra le dire. L'opacité de l'impôt des minières est bien connue. Pour connaître les gains réels de l'État, il faudrait pouvoir en retirer toutes les dépenses encourues par l'État. Il faudrait donc pouvoir donner une valeur à la perte des ressources non-renouvelables et la perte de territoire. Il faudrait aussi calculer le total des incitatifs fiscaux, crédits d'impôts, allocations, financement monétaire bon marché offert aux minières, investissements et dégradation des infrastructures. Il faudrait aussi évaluer les pertes en revenus causées par les paradis fiscaux.

B) Les mesures fiscales et l'aide aux entreprises

Une panoplie de mesures fiscales est disponible pour les minières. Premièrement, la Loi sur l'impôt minier offre un crédit unique au Canada de **droits remboursables pour perte (jusqu'à 16%)** lors de l'aménagement et la mise en valeur avant production ainsi que pour l'exploration. Deuxièmement, la loi sur les impôts d'entreprises donne un congé fiscal de 15 ans pour les grands projets d'investissement. Ce congé fiscal est applicable à l'impôt sur le revenu des sociétés et à la cotisation au Fond des services de santé. Troisièmement, un **crédit d'impôt relatif aux ressources est offert**. Ce crédit peut atteindre 38,75 % des frais d'exploration engagés au Québec par une société admissible.

En outre, au niveau des services, le gouvernement finance plusieurs **établissements d'enseignement** de haut niveau qui répondent aux besoins de formation de la main-d'œuvre dans le secteur minier. Il existe également l'**Institut national des mines**, un organisme qui a pour mission de soutenir le gouvernement en matière d'éducation dans le domaine minier. (Note : exemple de subventions à la recherche : Provincial : PARIDM¹, Fédéral : CRSNG²)

Puisque l'État cherche à attirer des investissements privés, des fonds spéciaux ont été créés. Il y a le **fond Capital Mines Hydrocarbures** (1 milliard de dollars) qui permet au gouvernement de prendre des participations dans des entreprises qui exploitent ou transforment des substances minérales et le fond **Ressources Québec** (500 millions de dollars).

Les infrastructures de transport routier, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire sont offertes aux entreprises. Il ne faut pas oublier qu'Hydro-Québec offre également des tarifs préférentiels à même le fond patrimonial. À combien se chiffre toute cette aide?

Les redevances minières exigées sont assujetties à un exercice comptable basé sur la valeur au puits que l'on nomme l'impôt minier. Le calcul ne se fait pas sur les valeurs brutes des métaux extraits, mais sur un calcul qui inclue les dépenses de l'entreprise et ses profits. Il faut souligner que maintenant un impôt minier minimum est imposé. En moyenne, ce calcul comptable permet à l'état d'afficher, selon les années, des perceptions moyennes d'environ 1,3%. Toutefois, il faut souligner que le montant en impôts miniers est déductible de l'impôt de l'entreprise. Il est donc impossible de connaître combien nous percevons, mais nous sommes certains d'une chose, le pourcentage réel des redevances est donc de beaucoup inférieur à celui affiché par le gouvernement.

C) Le régime minier, claims et protection du territoire à l'activité minière

Le système de claims, qui est le seul titre minier d'exploration qui peut être délivré pour la recherche des substances minérales du domaine de l'État, donne à qui le demande, à peu de frais, les droits à l'exploration. Le régime minier donne préséance à l'exploitation du sous-sol et donne le pouvoir d'expropriation à tout exploitant.

¹ <https://mern.gouv.qc.ca/programme-recherche-innovation-domaine-minier-quebec-renouvellee-paridm/>

² https://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/grants-subs/DGIGP-PSIGP_fra.asp

La nouvelle loi qui permet la protection de certains territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) est difficile à mettre en application puisque les exigences sont très serrées et inopérantes tant que les claims sont actifs. Les MRC doivent faire la preuve que chaque territoire à exclure de l'activité minière rempli les critères très serrés. À la fin du processus, c'est la décision du ministre qui avalise ou non la demande.

D) La règlementation environnementale dans le dossier minier

Les règles environnementales se sont resserrées avec les années, mais le nombre de fonctionnaires permettant de les appliquer est nettement insuffisant. Nous avons constaté dans plusieurs dossiers que dans le cas où l'entreprise est dans l'impossibilité technique ou économique de respecter les normes, elle peut se voir offrir des ajustements réglementaires. Nous pouvons citer deux exemples : dans le dossier de la Fonderie Horne, cette dernière bénéficie d'un allègement dans ses émissions atmosphériques en arsenic grâce aux Attestations d'assainissement. La Mine Canadian Malartic, quant à elle, s'est vu octroyer par décret des normes et règlements moins sévères pour réduire ses avis de non-conformité.

E) Les conflits entre une minière et des citoyen-ne-s

Les conflits entre les citoyen-ne-s et les minières au Québec sont perçus comme des différends entre deux citoyens. Le gouvernement laisse à l'entreprise le soin de régler les conflits sociaux. Aucune mesure législative ou support gouvernemental ne permettent d'équilibrer les forces entre des deux³.

³ Exemples : ombudsman, protecteur du citoyen, vérificateur général

Consultation sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS)

L’Abitibi a toujours été considéré comme une région ressource et non comme une région ayant des ressources. Tout gouvernement confondu, nos élus ont développé la filière minière à court terme et comme étant un apport économique ponctuel qui vient créer de l’emploi. Les promesses de recevoir des redevances minières énormes ne sont pas au rendez-vous.

Depuis quelque temps, l’Association minière du Québec (AMQ) fait pression sur le gouvernement pour qu’il investisse des fonds publics afin de permettre à l’industrie de s’implanter dans le milieu. Encore une fois, l’entreprise minière cherche des fonds publics pour financer le privé.

« Bien que le Québec possède les réserves et les atouts pour mettre en valeur les nouvelles filières stratégiques comme celles du lithium, du graphite et des terres rares, les difficultés liées au financement de certains projets ralentissent leur développement, mentionne la présidente-directrice générale de l’AMQ, Josée Méthot, par voie de communiqué. »

Notre participation à la consultation du gouvernement sur les minéraux stratégiques et critiques est accueillie avec beaucoup de méfiance. Le gouvernement ne s’en cache pas. L’exploitation des ressources minières « sont une occasion d’affaire ». Le pragmatisme gouvernemental se limite trop souvent à laisser exploiter les différentes filières minières avec l’objectif de créer des emplois payants sans se soucier des impacts négatifs sur les populations environnantes. La finalité des gouvernements est économique. Sous le couvert de l’acceptabilité sociale⁴, nous avons vu trop souvent comment l’opinion publique est écartée lors de consultation publique sous prétexte que les décideurs locaux, les entreprises et les chambres de commerce sont en faveur du développement minier.

Le guide de discussion et le questionnaire qui ont été mis à la disposition de la population et des groupes comme le REVIMAT présente les enjeux à venir dans un contexte mondial

⁴ La notion d’acceptabilité sociale n’est pas mesurable et est interprétée largement en faveur des promoteurs. Les stratégies de vente du projet suivent un mécanisme connu. Dans le but de créer une pression sur la population, les premiers groupes consultés sont ceux qui ont le plus à bénéficier du projet : chambre de commerce, conseil municipal, contractuels. Le tout se fait à des moments chronologiquement différents, de toute sorte de manière même souvent à huis clos.

Fort de ces appuis, le promoteur va présenter son projet. Il est souvent gigantesque et à fort impact environnemental. Cela provoque alors la polarisation des débats et les conflits surgissent. Le promoteur fait front commun avec les groupes d’intérêts économiques.

Bref, le gouvernement a imposé la création d’un comité de liaison avant le dépôt de l’étude d’impact et ensuite le comité de suivi lors des opérations. Les mécanismes de fonctionnement de ces comités appartiennent au promoteur. Ces comités devraient favoriser les échanges entre différents intervenants. Dans les faits, ce sont surtout des outils de marketing.

Le gouvernement supporte tout au long du processus de la consultation publique les promoteurs afin qu’ils puissent mieux vendre leurs projets.

où la demande des MCS ira en croissant. Il faut rappeler que le portrait présenté est purement spéculatif et que la recherche sur la composition des batteries électriques n'est pas encore au point. Il est donc difficile d'évaluer quelles seront les métaux qui seront nécessaires dans l'avenir.

Nous soulignons aussi que l'argumentaire dans le cahier d'accompagnement cherche à vendre l'importance de se préparer structurellement afin de se positionner sur l'échiquier mondial. Il faut prendre du recul et éviter de se lancer tête baissée dans une stratégie de l'exploitation des MCS.

Nous relevons aussi, dans le document d'accompagnement, des stratégies de vente qui n'ont pas leur place. On note entre autre l'exploitation de la fibre de la souveraineté du Québec et le verdissement de la filière d'exploitation des MCS.

Réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques

À notre avis, les six questions fortement orientées donnent le ton et cherchent à faire dire aux gens consultés que le Québec doit ouvrir les coffres de l'État pour qu'il devienne un pôle mondial de distribution de nos ressources naturelles. Naturellement, le gouvernement affirmera que le Québec fera mieux et de façon plus écologique que le reste du monde entier.

Pour que la réflexion soit complète, ces trois questions auraient dû être ajoutées:

-Sommes-nous prêts à mettre en jeu notre territoire pour cette demande mondiale accrue dans le contexte où la réglementation en matière de protection environnementale et de qualité de vie de la population n'est pas suffisante?

-Sachant les effets indésirables sur l'environnement de l'utilisation des énergies fossiles, est-ce que les technologies à grande échelle ayant recours à l'utilisation des MCS produiront d'autres problèmes environnementaux, et dans quel ordre de grandeur?

-Si les MCS semblent précieux pour les besoins du Québec, pourquoi ne sont-ils pas protégés des intérêts d'éventuelles sociétés étrangères?

La consultation laisse entrevoir que le Québec pourrait devenir un joueur mondial pour les MCS et développerait un système industriel au-delà de la première transformation. Pourtant nos gouvernements ont déjà tenté de jouer dans ce jeu de deuxième et troisième transformation. L'expérience démontre que nous n'avons pas le pouvoir d'imposer la transformation de nos ressources naturelles. Nous sommes réduits par les règles économiques à exploiter nos ressources au niveau de la première transformation.

Questions

1. Est-ce que le Québec et les entreprises québécoises devraient chercher à diminuer leur dépendance et s'approvisionner au Québec?

Non, ce n'est pas possible puisque le système économique mondial ne le permet pas. Le jeu de l'offre et de la demande nous limite. C'est à l'entreprise que revient la responsabilité de se fournir en matériaux. Donc aucune politique minière concernant les MCS n'obligera l'industrie de transformation à s'approvisionner au Québec. De plus, au Québec, nous sommes surtout des fournisseurs de ressources naturelles plutôt que des transformateurs.

Rien ne laisse présager que le Québec pourra fournir à meilleur coût l'industrie locale ou mondiale. Si nécessaire, l'industrie de transformation n'a pas besoin des ressources du Québec et peut compter s'approvisionner sur le marché mondial à bas prix.

Pour le REVIMAT, l'approvisionnement de l'industrie de transformation québécoise en MCS n'est pas un rôle qui appartient à l'État. Le Québec n'a pas à diminuer sa dépendance mais bien plus à planifier pour l'avenir l'ensemble du dossier minier. Nous n'acceptons pas que les pertes des fonds publics soient considérées par l'industrie et le gouvernement comme un risque mineur attaché au développement minier. Le capital de risque appartient à l'entreprise et non à l'État. Se doter d'une politique qui nous rendrait indépendant nous semble futile.

La seule contribution qui nous semble raisonnable et applicable à l'État pour les MCS se situe au niveau de l'acquisition de connaissances géologiques du Québec, de la protection de l'environnement et finalement de la maximisation des retombées économiques pour la province⁵. Pour mieux jouer son rôle sur l'acquisition de connaissances, le gouvernement devra réinvestir dans sa fonction publique⁶.

⁵ ⁵ Redevances, prise d'actions équivalentes aux investissements de l'État, imposition de taxes pour les infrastructures utilisées par l'industrie, royaute sur des brevets appartenant à l'État, etc.

⁶ Depuis plusieurs années, le gouvernement désinvestit dans la fonction publique affaiblissant dramatiquement l'expertise des différents ministères concernés. On se questionne sur la capacité de l'État à gérer tous ces choix d'utilisation du territoire. Toute l'énergie des différents ministères (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN), le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de l'éducation (MEES), ...) est mise à se conformer à la directive gouvernementale qui est d'aider les minières à s'implanter.

La forte hausse de la demande prévue pourrait-elle forcer notre province à s’auto-suffire? Cette question purement hypothétique soulève l’importance de prendre notre temps avant d’exploiter n’importe comment nos ressources naturelles, car trop d’éléments restent encore inconnus. Actuellement, nous ne sommes pas en position pour évaluer quelle sera la demande pour les industries québécoises à venir puisque la transformation des MCS est très faible au Québec. De plus, nous ne sommes pas en mesure d’évaluer la quantité de ressources rentables disponibles sur le territoire québécois. D’autres enjeux sont aussi à évaluer comme les coûts environnementaux à assumer. Avant de se lancer dans une règlementation spécifique au MCS, une enquête par le Bureau d’audience publique s’impose donc pour mieux évaluer le dossier.

2. Le Québec devrait-il agir afin de devenir un joueur d'importance dans l'approvisionnement des MCS auprès d'autres pays et entreprises étrangères?

Nous situons cette question dans le contexte de discussion entre le Canada et les États-Unis pour réduire la dépendance des deux alliés aux réserves chinoises de terres rares, minéraux essentiels aux produits technologiques et militaires.⁷ Ce genre d'entente va nous réduire au rôle de fournisseur de matière première. Dépendant de la hauteur de notre engagement, nous allons encore nous positionner comme un fournisseur de métaux pour l'entreprise américaine. Ceci risque de fragiliser notre économie. Elle va fluctuer selon l'offre et la demande et risque d'être bouleversée par des décisions protectionnistes du gouvernement américain.

C'est le jeu économique qui va donner le pas à l'exploitation des MCS et non une stratégie gouvernementale. Le problème majeur au Québec est le coût de revient de la production des MCS. Nous sommes en compétition sur un marché mondial très agressif.

⁷ <https://www.lapresse.ca/affaires/201909/30/01-5243480-terres-rares-canada-et-etats-unis-cherchent-a-reduire-leur-dependance-a-la-chine.php>

https://l.facebook.com/l.php?u=https%3A%2F%2Fwww.newswire.ca%2Ffr%2Fnews-releases%2Fla-demande-croissante-de-mineraux-essentiels-positionne-l-industrie-miniere-canadienne-vers-la-reussite-808208152.html%3Ffbclid%3DlwAR02pLtp1dZlsK_g2X-oNmvcQ6SMU_HI5hEKLvCO03Wr0VXUE4hKgVEQ7Xo&h=AT1gpxUEK_dHI1gmeNJq9Gz7wvnKLWP5ds4ewUnRScsMgViKpZg8D9GyqCFSocAKf7NdwjHBQ_OI3F1deO8TZWLMvsIOT1fCrjPdXqB9HvJm27i1YFhearPOJzgH4jO8nno

3. Le gouvernement doit-il soutenir le développement de filières de MCS?

Le gouvernement subventionne déjà largement l'industrie minière. L'industrie des MCS ne doit pas recevoir d'aide supplémentaire.

Le gouvernement doit toutefois modifier ses stratégies dans le domaine minier et améliorer les règles environnementales.

Économique :

- 1) Les compagnies doivent avoir le siège social au Québec et ne pas recourir aux paradis fiscaux.
- 2) Tous les investissements provenant de l'État (subventions, crédits d'impôts, utilisation des infrastructures, services publics) doivent être comptabilisés et se traduire en prise d'actions de l'entreprise jusqu'à concurrence de 49%.

Environnement :

- 1) **Protection de l'environnement** : assujettir toute nouvelle mine à une évaluation environnementale et à des consultations du BAPE—l'équivalent se fait déjà pour le nord du Québec; interdire toute exploitation minière à proximité des milieux écologiques sensibles, dont les eskers d'eau potable, et prioriser l'atteinte des objectifs d'aires protégées partout au Québec -- il y a beaucoup de retard dans le sud du Québec.
- 2) **Aménagement du territoire et respect des collectivités locales** : revoir les lois et les cadres actuels afin de donner davantage de pouvoirs aux municipalités, MRC et Nations Autochtones pour protéger les milieux sensibles de leurs territoires, notamment les milieux de villégiature, de récrétourisme, d'écotourisme, de foresterie durable (ex: loi sur les mines, loi sur l'aménagement et l'urbanisme, orientations gouvernementales pour les "territoires incompatibles à l'activité minière")
- 3) **Principe pollueur-payeur** : exiger des garanties financières solides pour le nettoyage des sites miniers contaminés aux frais des entreprises et non des Québécois, incluant un fonds financé en partie par l'industrie pour les sites abandonnés dont la dette s'élève à 1,2 milliard; renforcer la capacité des ministères et les sanctions pénales en cas d'infractions environnementales.
- 4) **Critère d'investissement responsable** : revoir et renforcer les critères sociaux, environnementaux et économiques d'Investissement Québec et la Caisse de dépôt

et placement, notamment dans le secteur minier, en collaboration avec des experts indépendants et diverses parties prenantes.

- 5) **Réduction à la source** : Prioriser les investissements dans le recyclage et l'économie circulaire, les modes de transport et de consommation à la fois sobres en carbone et en matériaux, le transport collectif, le covoiturage, les véhicules économes; de réelles mesures bonus/malus pour décourager les gros véhicules énergivores; modifier le mode de financement des municipalités pour stopper l'étalement urbain.

4. Est-il souhaitable que le gouvernement et ses sociétés d'État soutiennent l'attraction d'investissements dans les filières de MCS québécoises?

Nous trouvons que le gouvernement québécois est déjà beaucoup trop généreux avec les entreprises minières. L'industrie jouit déjà de faibles redevances, de crédits d'impôts, de congés d'impôts, de tarifs hydro-électriques très bas, d'infrastructures adaptées, d'une main-d'œuvre qualifiée, de programmes de formation collégiaux et universitaires, de financement pour de la recherche appliquée etc.

Nous ne croyons pas que la filière des MCS devrait bénéficier de plus d'incitatifs que les autres exploitations minières. D'ailleurs, il faut être pragmatique. Si nous donnons plus pour la filière des MCS, le reste de l'industrie minière exigera la parité. Nous tenons à souligner le déséquilibre frappant avec d'autres secteurs de notre économie tels l'agriculture, la forêt, la culture, le tourisme.....

Chaînes de valeur :

Toute recherche appliquée concernant l'industrie minière devrait être financée entièrement par l'industrie. L'utilisation de nos universités est déjà un apport énorme de l'État.

Si l'État doit financer certaines recherches appliquées, il faudrait alors prévoir d'exiger des royautes de brevets appartenant à l'État pour toutes les entreprises qui s'en serviraient. Il faut arrêter de donner notre expertise à l'entreprise.

5. Selon vous, quels sont les principaux enjeux liés à la connaissance et à l'expertise propres aux MCS (de l'acquisition de connaissances géoscientifiques, à l'exploration, au traitement, à la transformation, au recyclage)?

Notre système d'éducation supérieure peut largement être mis à contribution. L'État devrait donc investir plus largement pour soutenir nos CEGEP et Universités et cesser de désinvestir en éducation.

De gros inconnus persistent dans nos connaissances concernant notre territoire. Tout l'aspect géologique est à parfaire, mais encore plus l'étude de l'hydrogéologie. La recherche fondamentale de la dynamique de l'eau souterraine doit être terminée avant d'ouvrir nos portes à une exploitation minière encore plus grande.

Nous tenons à insister sur le fait que cette question nécessite une réflexion beaucoup plus poussée qu'une « *Réflexion* ». Suite à cet exercice, il nous semble primordial qu'une enquête soit tenue par le BAPE ou qu'il y ait des États généraux.

Dans l'exercice actuel, les réflexions qui vont provenir des groupes ciblés par le gouvernement risquent de ne mettre en évidence que certains points qu'ils considèrent importants pour leurs intérêts personnels en négligeant des enjeux importants.

6. Dans un contexte de valorisation des MCS, doit-on préserver la disponibilité de territoires?

La réponse est non. Le territoire québécois est déjà protégé par les claims miniers⁸. Laissez entendre que nous devrions réserver des territoires entiers pour de l'exploitation minière des MCS est un non-sens, inacceptable et à contrecourant. Dans le contexte des bouleversements climatiques, nous nous devons de protéger de plus en plus nos territoires. La pertinence de chaque projet doit être analysé scrupuleusement sur ses effets environnementaux particuliers et en tenant compte de l'ensemble des impacts environnementaux dans chaque région. Les régions ne sont pas des régions ressources que l'on peut vider à volonté. Elles sont des régions avec des ressources.

Le gouvernement doit plutôt accélérer la protection des territoires qui prend beaucoup de retard et doit envisager d'élargir encore plus les territoires à protéger de l'exploitation industrielle. Nous tenons à souligner que dans l'avenir un nouveau paradigme va apparaître. La richesse d'un pays se mesurera à la quantité et à la qualité des territoires vierges protégés de l'exploitation industrielle.

⁸ Cette idée de préserver la disponibilité de territoires pour les mines n'est pas nouvelle au Québec. L'association de l'exploration minière au Québec (AEMQ) en fait le souhait depuis longtemps. Voir cahier minier 2008, p. 45 distribué à Val d'Or

Conclusion

L'exploitation des MCS ne doit pas jouir d'un régime minier particulier au Québec. La loi minière québécoise est déjà très avantageuse. Ouvrir une autre législation qui mettra une couche supplémentaire pour l'exploitation des MCS est inacceptable.

Dans cet exercice de réflexion, nous constatons la pression de l'AMQ et des différents groupes d'intérêt sur le gouvernement. On présente l'exploitation des MCS comme une opportunité d'affaire. Ces derniers mettent l'emphase sur les retombées économiques ce qui justifieraient à elles seules que le gouvernement déroule le tapis rouge afin de permettre l'enrichissement de l'industrie. Nous sentons l'écoute positive de notre gouvernement. Il est désolant que la stratégie minérale du gouvernement se limite à l'exploitation de nos ressources naturelles afin de répondre à l'industrie minière mondiale.

L'environnement doit être le facteur premier à envisager pour un gouvernement responsable. Il doit tenir compte dans ses plans de développement de sa responsabilité face aux enjeux des bouleversements climatiques de chaque industrie. Nous devons prioriser la protection des écosystèmes et mettre fin au développement projet par projet. Il faut avoir une vue d'ensemble des impacts du développement minier sur notre environnement.

La mise en situation de la *Réflexion sur les MCS* évite de mettre de l'emphase sur les effets destructeurs sur l'ensemble du territoire québécois d'un tel projet. Lorsque l'on y parle d'environnement, on s'empresse de parler de recyclage comme si toute cette opération de développement des MCS était tributaire du recyclage. Nous ne voulons pas assister à une opération de verdissage. Le gouvernement ne doit pas chercher un angle de vente afin de valider ses prochaines dépenses afin d'assurer le développement des différents MCS. Le ministère de l'environnement doit pouvoir appliquer des règles strictes et avoir le financement adéquat pour remplir sa mission de surveillance.

Le REVIMAT s'oppose à une stratégie sur les MCS qui ouvrirait encore plus les coffres de l'État et qui permettrait une plus large destruction de notre territoire. Malgré une loi des mines et des mesures économiques déjà très avantageuses pour l'industrie, le gouvernement ne doit pas amplifier son rôle de bailleur de fonds. Le gouvernement n'est pas une entreprise. Depuis plusieurs années, le gouvernement s'est donné comme mission de bâtir le Québec. Ceci s'est malheureusement traduit par une mentalité entrepreneuriale de nos élus. On oublie trop souvent que l'État est responsable du bien commun et non un gestionnaire de ressources naturelles.

Nous demandons qu'un BAPE générique ou encore des États généraux soient enclenchés suite à cette réflexion afin d'étudier plus à fond les enjeux économiques et

environnementaux de l'exploitation des MCS et de la filière minière. La consultation actuelle ne va pas assez loin et ne permet pas de connaître tous les enjeux à venir.

Attention aux chants des sirènes! La création d'emplois à court terme est une économie non rentable. Comme le disait si pertinemment Jacques Parizeau dans sa dernière entrevue « la seule assurance que l'on a à l'égard d'une mine c'est qu'un jour elle va fermer » .

Pour nous rejoindre :

Marc Nantel, porte-parole REVIMAT

nanosec55@hotmail.com

Bureau : 819-737-8620

Cel : 819-734-7981